

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°14/2021

Séance Ordinaire du 7 avril 2021

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation :

1^{er} avril 2021

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »

7.5.1 Demandes de
subventions par la
collectivité

L'an deux mille vingt et un le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : JAMMES Francis

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, BRUNET François

Procurations : ROUSSEAU Charline à BRUNET François, STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeanine

Absents : /

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE POUR LE PROJET DE VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet patrimonial de la commune consistant à valoriser certains éléments bâtis du centre ancien et les ouvrages de la seconde guerre mondiale à travers un circuit touristique et des outils de communication.

Il précise que le montant total prévisionnel des dépenses d'élève à 33.744,10 € HT.

Aussi, pour permettre le financement de l'opération, Monsieur le Maire dit qu'il souhaite s'appuyer sur le programme LEADER du Pays de la Vallée de l'Agly et qu'à ce titre, le projet communal doit impérativement bénéficier d'autres subventions publiques.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est donc le suivant :

Type de financements	Taux	Montant (€ HT)
LEADER :	(64 %)	21.596,224
Autofinancement :	(20 %)	6.748,82 (taux de 20 % exigé)
Co-financeur(s) public(s):	(16 %)	5.399,056
TOTAL	(100 %)	33.744,10 € HT

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver ce projet et propose de solliciter auprès de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine une aide financière aussi élevée que possible.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le projet communal tel qu'exposé ci-avant et son plan de financement prévisionnel ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine une aide financière aussi élevée que possible dans le cadre de ce projet patrimonial ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO